

CANDIDATS en FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

LIVRET D'INFORMATION ANNEE 2026

Sélection pour l'admission dans les instituts de formation en
soins infirmiers du regroupement de Normandie



IFSI NORMANDIE:

CALVADOS, EURE, MANCHE, ORNE, SEINE-MARITIME

17 IFSI EN NORMANDIE



Dieppe



L'Aigle



Flers



Fécamp



Rouen



Caen



Alençon



Bois Guillaume



Le Rouvray



Lisieux



Cherbourg



Evreux



Avranches-Granville



St Lô



Vire



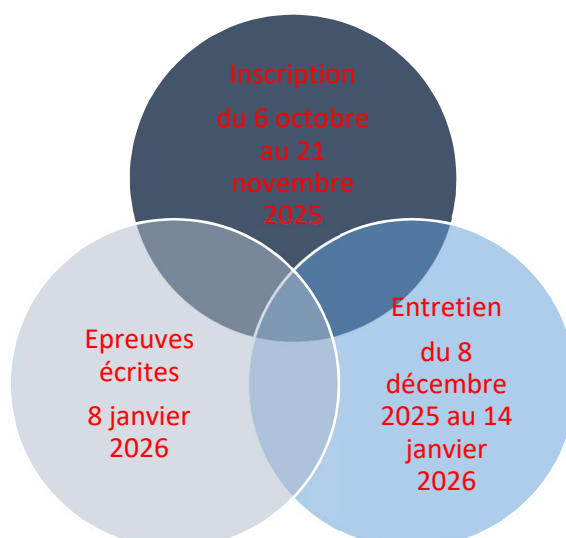
Le Havre



Falaise

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	4
2. MODALITES	5
3. PLACES OUVERTES DANS LE REGROUPEMENT	7
4. CALENDRIER	8
5. DIFFUSION DES RESULTATS ET INFORMATIONS POST ADMISSION	9
a. RESULTATS	8
b. VACCINATIONS	9
c. FINANCEMENT DE LA FORMATION	10
d. BOURSES D'ETUDES	11
6. MODE D'INSCRIPTION PAR INSTITUT	12
7. FICHE D'INSCRIPTION	13
8. CHOIX D'INSTITUTS	14
9. PIECES A FOURNIR	15
10. AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNEES	16
11. PARCOURS SPÉCIFIQUE AIDE SOIGNANT	17



INFORMATIONS GENERALES



Vous devez déposer le dossier d'inscription dans l'IFSI où vous souhaitez suivre vos études (CHOIX 1)

(Certains instituts proposent une préinscription en ligne; Vous disposez de cette information en page 12 et sur le site internet des établissements concernés)

En référence à l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier / modalités d'accès à la formation en soins infirmiers.

L'Article 2 précise :

« *Peuvent être admis en première année de formation au diplôme d'Etat d'infirmier les candidats âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes (...) :*
Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection (...) »

NB : Sont concernés, les candidats bacheliers ou non, en reprise d'études relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC)¹.

Les IFSI se sont regroupés et il est demandé à chaque candidat d'inscrire ses choix, en les numérotant sur la fiche d'inscription, par ordre de préférence, parmi les 17 sites du regroupement.

L'épreuve écrite de sélection est commune à tous les IFSI de la Région Normandie : sujets, dates et heures communes, soit le jeudi 8 janvier 2026 - début des épreuves à 14h.

- ✓ Les épreuves orales sont organisées par chaque institut du **Lundi 8 décembre 2025 au mercredi 14 janvier 2026**.
- ✓ Une convocation sera envoyée au candidat 15 jours avant le début des épreuves par l'IFSI de son premier choix. **Il doit s'assurer de l'avoir bien reçue.**
- ✓ Dans le cas où il ne pourrait pas intégrer cet institut inscrit en premier choix (classement au-delà du quota autorisé pour cet institut, voir tableau des quotas il pourra être admis dans un autre IFSI du regroupement qu'il aura classé et qui n'aurait pas atteint son quota à la clôture des épreuves.
- ✓ Il est donc demandé à chaque candidat **d'inscrire 6 choix**, en les numérotant sur la fiche d'inscription, **par ordre de préférence**, parmi les **17 SITES** de FORMATION en SOINS INFIRMIERS du regroupement
- ✓ **Si le candidat choisit de ne pas s'inscrire sur un ou des instituts de cette liste, il ne pourra y être admis même s'il a obtenu une note permettant l'admission et perdra le bénéfice de ses épreuves de sélection**

¹ Sous réserve de modification lié au prochain arrêté relatif au diplôme d'Etat infirmier.

MODALITES

Selon la réglementation sanitaire en vigueur au moment des épreuves, les modalités de la sélection seront susceptibles d'être modifiées et seront précisées dans les courriers de convocation.

CANDIDATS

Les candidats relevant de la **formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et **justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection**

SELECTION

EPREUVE ORALE Notée sur 20 points.



Une épreuve orale consistant en un entretien devant un jury composé de deux professionnels infirmiers dont **au moins un** formateur permanent de l'institut

Elle s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations ainsi que les capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Il comprend les pièces suivantes :

- 1° La copie d'une pièce d'identité ;
- 2° Les diplôme (s) détenu (s) ;
- 3° Les ou l'attestation (s) employeur (s) et attestations de formations continues ;
- 4° Un curriculum vitae ;
- 5° Une lettre de motivation.

Durée de l'épreuve : 20mn (convocation par l'institut où vous êtes inscrit en premier choix

EPREUVE ECRITE Notée sur 20 points.



Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social (notée sur 10 points).

Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Durée de l'épreuve : 30mn

Une sous-épreuve de calculs simples (notée sur 10 points).

Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Le candidat peut utiliser une calculatrice simple avec les 4 fonctions de base. L'utilisation du téléphone portable est strictement interdit pendant les deux épreuves.



Durée de l'épreuve : 30mn

**Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total aux deux épreuves d'au-moins 20 sur 40**

(Aucune sortie autorisée entre les deux épreuves)

Demandes d'aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap :

Conformément au Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap, « *Les candidats sollicitant un aménagement des conditions d'examen ou de concours adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Le médecin rend un avis, qui est adressé au candidat et à l'autorité administrative compétente pour ouvrir et organiser l'examen ou le concours dans lequel il propose des aménagements. L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat.* ».

Les demandes d'aménagements d'épreuves sont à formuler uniquement auprès de l'établissement de votre premier choix qui vous indiquera les démarches à suivre.



PLACES OUVERTES DANS LE GROUPEMENT

INSTITUTS	ADRESSE	TELEPHONE	DEPARTEMENTS	RENTREE PREVUE EN	PLACES OUVERTES ²
CROIX ROUGE COMPETENCE NORMANDIE Site ALENÇON	5 rue du gué de Gesnes 61000 Alençon	02 33 31 67 03	Orne	SEPTEMBRE 2026	21
IFSI CH AVRANCHES - GRANVILLE	849 rue des Menneries BP 629 50406 Granville Cedex	02 33 91 50 87	Manche	FEVRIER 2027	18
IFSI CROIX ROUGE COMPETENCE NORMANDIE Site BOIS GUILLAUME	Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume	02 35 59 40 28	Seine- Maritime	FEVRIER 2027	17
IFSI CHU CAEN	Avenue de la Côte de Nacre CS 30001 14033 Caen Cedex 9	02 31 56 83 22	Calvados	SEPTEMBRE 2026	35
IFSI CH CHERBOURG-EN- COTENTIN	Rue du Trottebec BP 208 Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin	02 33 20 76 36	Manche	SEPTEMBRE 2026	16
IFSI CH DIEPPE	Avenue Pasteur 76208 Dieppe	02 32 14 75 23	Seine- Maritime	SEPTEMBRE 2026	18
IFSI CH EURE-SEINE - EVREUX	22 rue du Dr Baudoux 27015 Evreux Cedex	02 32 78 35 52	Eure	SEPTEMBRE 2026	32
IFSI CH FALAISE	Bd des Bercagnes CS 60038 14700 Falaise	02 31 40 41 69	Calvados	FEVRIER 2027	7
IFSI CHI PAYS DES HAUTES FALAISES - FECAMP	5 rue Saint Nicolas 76400 Fécamp	02 35 28 61 00	Seine- Maritime	FEVRIER 2027	14
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE FLERS	25 rue du Dr Maubert CS 60219 61104 Flers	02 33 62 62 80	Orne	SEPTEMBRE 2026	11
IFSI CH L'AIGLE	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'Aigle Cedex	02 33 24 95 70	Orne	FEVRIER 2027	14
IFSI MARY THIEULLENT CH LE HAVRE	28 rue Foubert 76600 Le Havre	02 32 73 38 30	Seine- Maritime	SEPTEMBRE 2026	38
IFSI CH LISIEUX	4 rue Roger Aini 14107 Lisieux	02 31 61 40 90	Calvados	SEPTEMBRE 2026	13
IFSI SIMONE VEIL CHU ROUEN	14 rue du Professeur Stewart 76042 Rouen	02 32 88 85 85	Seine- Maritime	SEPTEMBRE 2026	56
IFSI DU ROUVRAY SOTTEVILLE	4 rue Paul Eluard BP 45 76301 Sotteville-lès-Rouen	02 32 95 11 98	Seine- Maritime	FEVRIER 2027	22
IFSI CH MEMORIAL ST LÔ	IFSI-Lycée Curie-Corot 242 rue de l'Exode 50000 Saint-Lô	09 71 00 06 81	Manche	SEPTEMBRE 2026	16
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE VIRE	4 rue Emile Desvaux BP 80156 14504 Vire	02 31 66 24 60	Calvados	FEVRIER 2027	12

² Les places ouvertes ne tiennent pas compte de l'augmentation des capacités d'accueil dans les instituts - Cf. article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. Les places ouvertes tiennent compte des reports des années précédentes.

CALENDRIER



**OUVERTURE
DES
INSCRIPTIONS**
6 Octobre
2025

**CLÔTURE DES
INSCRIPTIONS**
21 novembre
2025

ENTRETIEN
Du
8 décembre
2025 au
14 janvier
2026

**ÉPREUVES
ÉCRITES**
8 janvier 2026
à 14h

**PUBLICATION
DES RÉSULTATS**
26 janvier 2026
à 14h



DIFFUSION DES RESULTATS ET INFORMATIONS POST ADMISSION

RESULTATS



Lundi 26 janvier 2026 à 14h00

La liste des candidats admis classés par ordre de mérite sur le regroupement (au regard des places disponibles), sera affichée dans chaque IFSI. Elle sera également publiée sur les sites Internet de chaque institut.

Il n'existe pas de liste complémentaire.

- ✓ Conformément à l'article 27 de la loi informatique et libertés n°78-17, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations. Vous pouvez donc vous opposer à la diffusion de votre nom sur ces listes. Dans ce cas, vous veillerez à cocher la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription au concours.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

- ✓ Tous les candidats seront personnellement informés de leurs résultats par courrier. Seule la réception d'une confirmation par écrit à valeur légale.
- ✓ **Le candidat sélectionné doit confirmer son admission au plus tard le mardi 3 février 2026** (Cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, le candidat qui n'a pas donné son accord écrit est présumé avoir renoncé à son admission.
- ✓ **Tous les candidats admis qui confirment leur inscription devront produire :**

Une déclaration sur l'honneur de non-inscription sur la plateforme *Parcoursup* au moment de leur confirmation d'admission

Ou

Une attestation de désinscription de *Parcoursup* dès qu'elle est disponible sur la plateforme

VACCINATIONS

ATTENTION : Afin de pouvoir suivre la formation, les étudiants devront avoir un schéma vaccinal complet et obligatoire contre :

- ✓ L'hépatite B : une preuve de votre couverture immunitaire dès le premier jour de stage
- ✓ La diphtérie - Le tétanos - La poliomyélite

D'autres vaccinations sont recommandées :

- ✓ Grippe saisonnière
- ✓ R.O.R.
- ✓ Coqueluche

Soyez vigilant à débiter au plus tôt votre vaccination bien avant votre rentrée en formation car plusieurs injections peuvent être nécessaires. **La mise en stage est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que l'étudiant remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues. Dans le cadre d'une non-conformité vaccinale, le ou les stages non réalisés seront planifiés ultérieurement pouvant différer potentiellement un passage d'année**

Les candidats ne respectant pas les conditions de vaccination ne pourront pas réaliser leur stage.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La formation a un coût pédagogique révisable chaque année

Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources ⁽¹⁾ pendant la durée de votre formation.

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? ⁽²⁾
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans Ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO ⁽³⁾ (si éligible)
Salarié en CDD (droit privé ou public) Ou Salarié en CDI (inférieur ou égal à 24h/semaine)	
Salarié en CDI supérieur à 24h/semaine	Employeur ou OPCO
Salarié en CDD de droit privé ou de droit public	Région ou OPCO (si éligible)
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO
En formation financée par la Région	Vous-même ⁽⁴⁾
Dans autre situation	Vous même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales en vigueur et sous réserve de modification des règles de financement régionales

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

Votre statut est considéré la veille de la rentrée de formation

Pour les formations pluriannuelles ce statut est révisable tout au long du cursus de formation

(Justificatifs à transmettre en début d'année)

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, rapprochez-vous de l'institut dans lequel vous souhaitez suivre votre formation ou contactez le **Numéro gratuit Parcours-Métier - 0800 05 00 00**.

En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé.

BOURSES D'ETUDES

- ✓ Les étudiants peuvent obtenir une **bourse attribuée par le Conseil Régional**. Celle-ci est accordée en fonction des ressources de l'année N-2 (des parents, du conjoint ou personnelles).
- ✓ La demande est faite au moment de l'admission définitive. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site « *parcours-métier* » de la Région Normandie (<https://parcours-metier.normandie.fr/>) à la rubrique « *se former aux métiers du sanitaire et social* ».



MODE D'INSCRIPTION PAR IFSI



Veuillez respecter le mode d'inscription de chaque institut au risque de voir votre dossier non pris en compte.

IFSI Normandie	Mode d' inscription
CROIX ROUGE COMPETENCE NORMANDIE Site ALENÇON	https://competence.croix-rouge.fr/formation/infirmier-alencon/
IFSI DES HÔPITAUX DU SUD-MANCHE - SITE DE GRANVILLE	www.hopitaux-montsaintmichel.fr/professionnel-etudiant/etudiants/linstitut-de-formation-ifs-i-fas/
IFSI CROIX ROUGE COMPETENCE NORMANDIE Site BOIS GUILLAUME	https://www.croix-rouge.fr/formation-professionnelle/infirmier-bois-guillaume
IFSI CHU CAEN	https://concours.chu-caen.fr/MySelect/
IFSI CH CHERBOURG-EN-COTENTIN	https://www.ifs-i-fas-cotentin.fr/formation-soins-infirmiers-cotentin.php
IFSI CH DIEPPE	https://ifs-i.ght-caux-maritime.fr//MyConcours/
IFSI CH EURE-SEINE - EVREUX	https://myconcours.ch-eureseine.fr
IFSI CH FALAISE	https://concours.ch-falaise.fr/MySelect/
IFSI CHI PAYS DES HAUTES FALAISES - FECAMP	www.ifps-fecamp.fr
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE FLERS	https://ght-collinesdenormandie.fr/ifs-i-fas-contacts/
IFSI CH L'AIGLE	https://www.ch-laigle.fr/ifs-i-fas/livret-d-information
IFSI MARY THIEULLENT CH LE HAVRE	https://concours-ifp.ch-havre.fr/MySelect/
IFSI CH LISIEUX	https://www.ifps-lisieux.fr/
IFSI CHU ROUEN	https://myconcours.chu-rouen.fr/
IFSI DU ROUVRAY SOTTEVILLE	https://formeis.ch-lerouvray.fr/MySelect/
IFSI CH MEMORIAL ST LÔ	https://www.ch-stlo.fr/professionnels-et-etudiants/ecoles-et-formations-2/ecoles-et-formations/
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE VIRE	https://ght-collinesdenormandie.fr/ifs-i-fas-contacts/

FICHE D'INSCRIPTION

Pour les instituts prenant des inscriptions papier



SELECTION IFSI - REGROUPEMENT DE NORMANDIE CANDIDATS EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

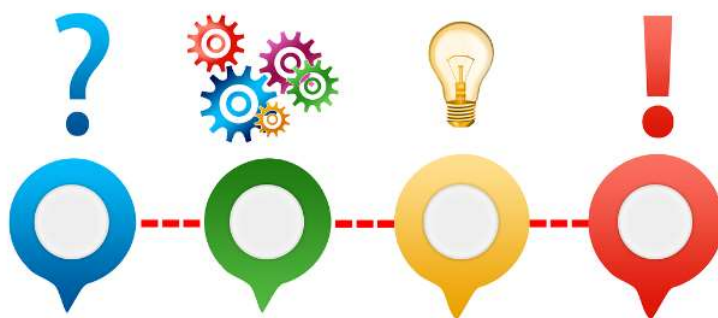
A remplir LISIBLEMENT et en MAJUSCULES	
NOM DE NAISSANCE : _____ Prénoms : _____ NOM D'EPOUSE : _____ Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin Né(e) le : ____ / ____ / ____ à : _____ Nationalité : _____ ADRESSE : _____ _____ Code postal : _____ VILLE : _____ Téléphone fixe : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Téléphone portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ Adresse COURRIEL VALIDE : _____ @ _____ J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet : ☐ OUI ☐ NON Je suis titulaire du baccalauréat et je me suis également inscrit sur la plateforme PARCOURSUP : ☐ OUI ☐ NON	<u>RESERVE A L'IFSI</u> Dossier reçu le : ____ / ____ / ____ ☐ Droits d'inscription ☐ Pièce d'identité ☐ Lettre de motivation ☐ Curriculum vitae ☐ Diplôme(s) ☐ Attestation employeur - formation continue ☐ Cotisation sociale 3 ans ☐ Autorisation transmission des données

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA FORMATION
☐ Conseil Régional (poursuite d'études, service civique, salarié en CDD ou en CDI de moins de 24h/semaine, demandeur d'emploi (sans emploi)) ☐ Employeur : _____ ☐ Organisme susceptible de prendre en charge le coût de la formation (<i>citez lequel</i>) : _____ ☐ Prise en charge personnelle

CHOIX D'INSTITUTS

INSTITUTS	DEPARTEMENTS	RENTREE PREVUE EN	NUMEROTER VOS CHOIX ¹
CROIX ROUGE COMPETENCE ORMANDIE Site ALENÇON	Orne	SEPTEMBRE 2026	
IFSI DES HÔPITAUX DU SUD-MANCHE - SITE DE GRANVILLE	Manche	FEVRIER 2027	
IFSI CROIX ROUGE COMPETENCE NORMANDIE Site BOIS GUILLAUME	Seine-Maritime	FEVRIER 2027	
IFSI CHU CAEN	Calvados	SEPTEMBRE 2026	
IFSI CH CHERBOURG-EN- COTENTIN	Manche	SEPTEMBRE 2026	
IFSI CH DIEPPE	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2026	
IFSI CH EURE-SEINE - EVREUX	Eure	SEPTEMBRE 2026	
IFSI CH FALAISE	Calvados	FEVRIER 2027	
IFSI CHI PAYS DES HAUTES FALAISES - FECAMP	Seine-Maritime	FEVRIER 2027	
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE FLERS	Orne	SEPTEMBRE 2026	
IFSI CH L'AIGLE	Orne	FEVRIER 2027	
IFSI MARY THIEULLENT CH LE HAVRE	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2026	
IFSI CH LISIEUX	Calvados	SEPTEMBRE 2026	
IFSI SIMONE VEIL CHU ROUEN	Seine-Maritime	SEPTEMBRE 2026	
IFSI DU ROUVRAY SOTTEVILLE	Seine-Maritime	FEVRIER 2027	
IFSI CH MEMORIAL ST LÔ	Manche	SEPTEMBRE 2026	
IFSI GCS COLLINES DE NORMANDIE - SITE DE VIRE	Calvados	FEVRIER 2027	

¹ **RAPPEL :** Vous devez choisir 6 instituts par ordre de préférence sachant que le choix 1 est l'IFSI où vous déposez votre dossier.



PIECES A FOURNIR

- ✓ **La fiche d'inscription complétée et signée ;**
- ✓ **Le document d'autorisation de transmission de données**
- ✓ Pour l'IFSI de Cherbourg en Cotentin, le paiement relatif aux droits d'inscription est à effectuer à l'adresse suivante : <https://www.ch-cotentin.fr/professionnel/ifs/> (joindre impérativement le reçu du paiement avec votre nom et prénom sur le document).
- ✓ **Les justificatifs permettant de justifier de la cotisation à un régime de protection sociale** à la date d'inscription aux épreuves de sélection (**durée minimale : 3 ans**) Art-L6311-1 du code du travail. (Exemple : certificats de travail, relevés de carrière, attestation CPAM, etc.).
- ✓ **Un dossier relié ou agrafé, comportant les éléments suivants classés dans l'ordre :**
 - ✓ Une copie lisible en couleur recto-verso de la **carte d'identité** ou du passeport ou du titre de séjour en cours de validité au moment de l'inscription aux épreuves,
 - ✓ Une lettre de motivation,
 - ✓ Un curriculum vitae,
 - ✓ Une copie du (des) diplôme(s) obtenu(s),
 - ✓ Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestation(s) de formations continues.

Pour information, si votre dossier n'est pas conforme, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Envoyer l'ensemble des pièces ainsi que le paiement **uniquement** à l'IFSI de **votre premier choix** jusqu'au **21 novembre 2025 dernier délai** (Cachet de la poste faisant foi). Le non-respect de cette règle entraînera l'annulation de votre inscription.



DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

NATIONALITE : _____

Tout dossier incomplet, non conforme à la date de clôture de la sélection et /ou transmis hors délai sera refusé.

AUTORISATION DE TRANSMISSION DES DONNÉES

Je soussigné(e), (Nom Prénom) _____

candidat(e) à la sélection pour l'admission **septembre 2026/ février 2027** en Institut de Formation en Soins Infirmiers :

Déclare être informé(e) que :

- ✓ Les informations (personnelles, administratives et relatives à ma scolarité) recueillies par l'institut font l'objet d'un traitement informatique ayant pour objectif de gérer mon inscription, ma formation ainsi que mon dossier.
- ✓ Certaines de ces données sont transmises à la Région Normandie afin d'organiser la consolidation des données qualitatives, quantitatives et financières relatives à la formation professionnelle et à des fins d'analyse et de gestion de mon compte personnel de formation (CPF).
- ✓ Ces données sont conservées pendant 120 mois après la fin de ma formation par l'IFSI.
- ✓ Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui me concernent et que je peux exercer auprès de la Région Normandie.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Lu et approuvé

Signature



PARCOURS SPECIFIQUE AIDE SOIGNANT

PARCOURS SPECIFIQUE AIDE-SOIGNANT : pour une intégration en 2^{ème} année suite à une formation de 12 semaines.

Depuis juillet 2023, un dispositif de « parcours spécifique AS » est proposé pour une admission en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers. Ce dispositif s'appuie sur deux textes réglementaires¹ qui précisent les conditions à remplir pour **les aides-soignants** souhaitant s'engager dans ce parcours qui sont :

- ✓ **Etre aide-soignant(e) diplômé(e) et avoir exercé en cette qualité depuis au moins 3 ans en équivalent temps plein sur la période des 5 dernières années à la date de sélection et dans des conditions d'exercice variées. La date retenue est le jour de la clôture du dépôt des candidatures de la sélection FPC soit le vendredi 21 novembre 2025.**
- ✓ **Avoir présenté avec succès la sélection pour l'entrée en institut de formation en soins infirmiers (IFSI) par la voie de la formation professionnelle continue (FPC)** la même année ou avoir bénéficié d'un report de formation ;
- ✓ **S'être porté volontaire et avoir manifesté par un engagement écrit** la volonté de s'inscrire dans un parcours raccourci et intensifié dénommé « parcours spécifique » ;
- ✓ **Être spécifiquement retenu par votre employeur pour suivre ce dispositif.**
L'employeur doit identifier les aides-soignants admis qui ont le potentiel pour effectuer cette formation accélérée et densifiée parmi ceux qui remplissent les conditions.
- ✓ **Être en possession d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) niveau 2 en cours de validité.** L'absence d'actualisation de la FGSU peut être tolérée à l'entrée dans le dispositif, mais cette condition devra obligatoirement être remplie à l'entrée en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers

L'admission définitive dans ce dispositif de parcours spécifique sera validée à l'issue d'un **entretien de positionnement** en présence de votre cadre de proximité ayant réalisé votre évaluation annuelle et d'un cadre de santé formateur.

La formation dure 12 semaines (7 semaines d'enseignements théoriques et 5 semaines de stage) et peut se dérouler dans un autre IFSI que celui où vous avez réalisé votre inscription. Cette formation contribue à atteindre le niveau requis pour une admission en 2^{ème} année si celle-ci est validée. Si le niveau n'est pas atteint, vous gardez le bénéfice de la sélection et de l'admission en 1^{ère} année. Ce parcours spécifique ne permet aucune dispense d'enseignement par la suite dans la formation en soins infirmiers.

En Normandie, la formation pour les rentrées de septembre 2026 et février 2027 se déroulera du lundi 23 mars 2026 au vendredi 26 juin 2026.

La démarche d'inscription à ce parcours spécifique se fera dans un second temps et nous vous solliciterons ultérieurement.

¹ Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier et sur l'instruction – Instruction n°DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants

Lettre d'engagement - Parcours spécifique aide-soignant

Je soussigné(e), Monsieur, Madame, (*nom et prénom du candidat*) :

Répondant aux conditions mentionnées à l'article 7 bis de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier :

- Demande à bénéficier de la dispense de la première année de formation en soins infirmiers, en raison de mon expérience et de mes compétences acquises en tant qu'aide-soignant ;
- M'engage à participer de manière active au parcours spécifique proposé (formation théorique et pratique, accompagnement spécifique assuré par l'infirmier tuteur et le référent cadre formateur en IFSI) et à intégrer la deuxième année de formation en cas de validation de cette phase préparatoire.

Salarié(e) de l'établissement de santé (*Nom de l'établissement*) :

Représenté(e) par Monsieur, Madame, (*nom et coordonnées du représentant légal DS, DRH, CS*) :

Nom prénom :

Adresse :

Coordonnées téléphoniques :

Courriel :

En cas de non-validation du parcours spécifique, le candidat AS conserve le bénéfice de la sélection par la voie de la formation professionnelle continue et la possibilité d'intégrer la formation en soins infirmiers en 1^{ère} année sans aucune dispense d'enseignement par la suite dans la formation en soins infirmiers.

Date et signature :

Documents à fournir

Attestation du ou des employeurs justifiant d'un exercice aide-soignant d'au moins 3 ans en équivalent temps plein sur la période des 5 dernières années et du parcours professionnel
Attestation AFGSU Niveau 2 en cours de validité